

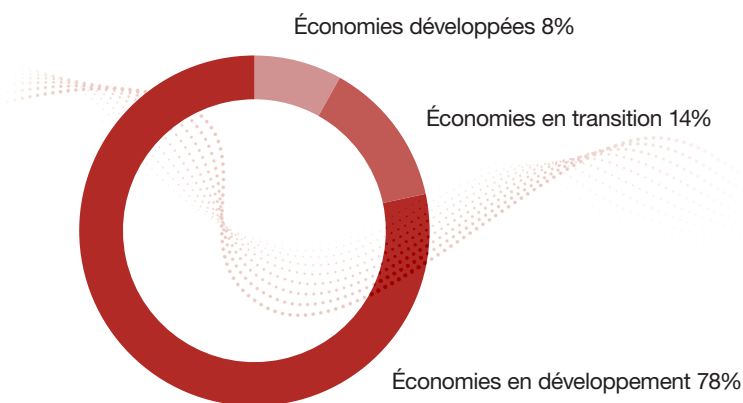


Photos: © Getty Images

# Définir l'écosystème de la propriété intellectuelle

Le rôle de l'OMPI en tant qu'instance mondiale pour les questions de propriété intellectuelle a rapidement évolué face aux défis posés par la pandémie de COVID-19. Nous nous sommes adaptés pour offrir aux États membres de nouvelles plateformes leur permettant de se réunir afin de définir l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle grâce à l'établissement de normes et de règles et à l'échange d'idées et de pratiques recommandées. Nous avons également continué de renforcer nos partenariats, afin de nous assurer que la propriété intellectuelle contribue à relever les défis complexes qui se posent au niveau mondial.

## Part des adhésions de 2020 aux traités administrés par l'OMPI, par type d'économie 2020



Note: Classification basée sur la publication *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2020* des Nations Unies.  
Source: OMPI, 2021.

## Le cadre normatif

Le cadre normatif crée des règles du jeu équitables, au niveau international, pour toutes les parties prenantes de la propriété intellectuelle. Les négociations visant à conclure un grand nombre des 26 traités administrés par l'OMPI ont été menées par les États membres au sein de divers comités permanents et groupes de travail, avec l'aide et l'appui de l'OMPI. Ces instances sont nécessaires pour garantir que le système international de la propriété intellectuelle reste équilibré et efficace, et qu'il s'adapte aux changements. Dans ce contexte, les États membres ont commencé l'année dernière à adopter une stratégie plus souple et créative, avec de nouvelles modalités d'examen et de prise de décisions.

### Adhésions aux traités existants et ratifications

Malgré la pandémie, les États membres ont continué d'adhérer aux traités administrés par l'OMPI en 2020, avec 45 adhésions et ratifications, démontrant un vif intérêt pour le cadre juridique international de la propriété intellectuelle. L'OMPI a été particulièrement heureuse d'accueillir un nouvel État membre, la République de Nauru, ce qui porte à 193 le nombre total de ses États membres.

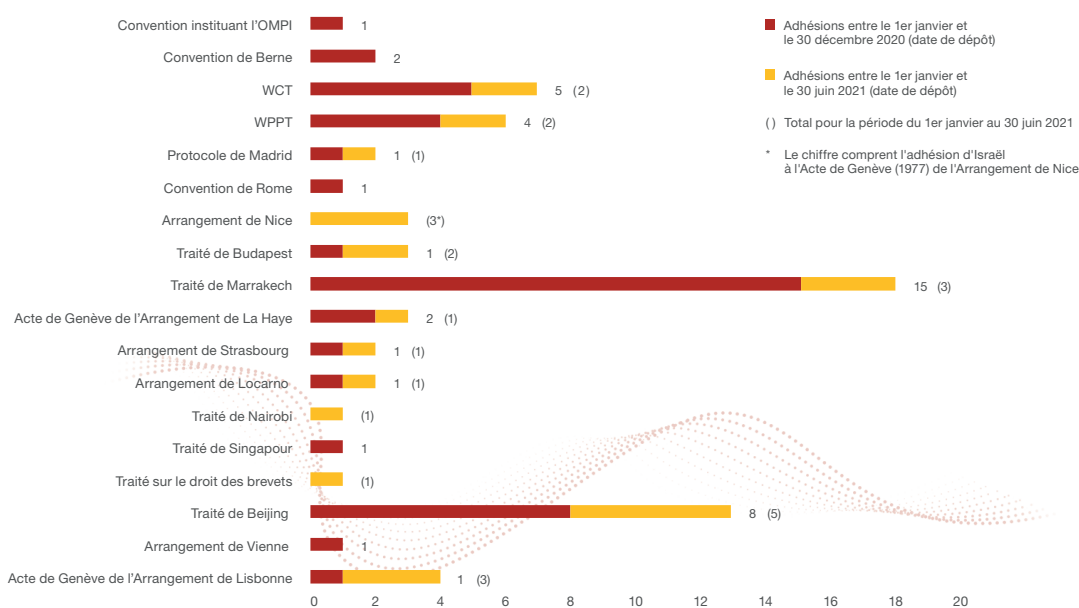
Sur les 26 traités administrés par l'Organisation, sept comptent désormais plus de 100 parties contractantes. Une tendance qui se confirme depuis plusieurs années est la forte présence en 2020 des pays en développement parmi les nouvelles parties contractantes.

L'Organisation a franchi une nouvelle étape avec l'entrée en vigueur de deux traités administrés par l'OMPI au cours des premiers mois de 2020 : l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, le 26 février 2020, et le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, le 28 avril 2020.

Les traités sur le droit d'auteur ont une fois de plus bénéficié d'une forte d'adhésion et d'un niveau élevé de ratification en 2020. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées a recueilli le plus grand nombre d'adhésions et de ratifications, suivi par le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT).

Les taux d'adhésion aux traités de l'OMPI et de ratification de ces traités sont restés élevés en 2021, avec 26 adhésions entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin.

### Nombre total d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI en 2020 et au premier semestre de 2021



Source: OMPI, 2021.



### **Conseils législatifs et de politique générale**

L'OMPI a continué de faire mieux connaître les traités qu'elle administre et de donner des conseils sur demande en la matière. Il s'agit notamment de coopération avant l'adhésion aux traités, ou d'un appui après l'adhésion. Ces activités visent à : i) renforcer la capacité des États membres de définir un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et efficace; et ii) examiner l'interaction entre le droit de la propriété intellectuelle et d'autres domaines du droit de la technologie, ainsi qu'entre les politiques de propriété intellectuelle et d'autres politiques connexes, notamment en matière d'innovation, de commerce, de biodiversité ou de santé.

### **Comités normatifs et techniques**

#### **Comité permanent du droit des brevets (SCP) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

Le SCP a poursuivi ses discussions sur cinq grands thèmes : i) les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet; ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets; et v) le transfert de technologie. Le comité a continué de rassembler des informations et des pratiques recommandées concernant les lois nationales et régionales, et d'examiner des questions politiques, juridiques, pratiques et opérationnelles sur les cinq sujets.

Le Comité de coopération technique du PCT a tenu sa trente et unième session et a recommandé que l'Office eurasiatique des brevets (OEAB) soit nommé en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et qu'administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT.

#### **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques**

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI est parvenu à se réunir pour ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions, tenues en mode hybride. Les deux sessions du SCT ont bénéficié d'une forte participation de toutes les délégations et ont progressé dans les domaines de la protection des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, de la protection temporaire des dessins et modèles industriels présentés lors d'expositions internationales, de la protection des marques-pays et des indications géographiques.

#### **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)**

Le SCCR s'est réuni en sessions hybrides, principalement à distance, une fois en 2020 et une fois en 2021. Malgré les limites imposées aux discussions de fond, les sessions ont été positives et constructives. Le SCCR a pu examiner des rapports et études détaillés sur des sujets allant des limitations et exceptions jusqu'au droit d'auteur sur les oeuvres musicales dans l'environnement numérique, en passant par les droits des metteurs en scène de théâtre et le droit de suite.

#### **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

L'OMPI a mené des activités intersessions pour préparer les participants à la reprise des négociations de fond au sein du Comité intergouvernemental de la propriété

intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). En août 2021, l'IGC s'est réuni et a décidé de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI le renouvellement de son mandat pour 2022-2023.

## Dispositifs opérationnels établis en vertu de traités

### Traité de Budapest

Le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (Traité de Budapest) offre une solution pratique pour l'obtention de brevets portant sur du matériel biologique. Il a étendu sa couverture géographique en 2020 avec l'adhésion de trois nouveaux États, ce qui porte à 85 le nombre de ses États contractants. On compte désormais 48 autorités de dépôt internationales selon le Traité de Budapest dans 26 pays, couvrant tous les continents. Le nombre de micro-organismes déposés selon le Traité de Budapest est resté stable en 2020, s'établissant à 6756, bien que l'on ait constaté une diminution importante du nombre d'échantillons remis aux parties autorisées par les autorités de dépôt internationales, avec seulement 950 échantillons.

### Protection des emblèmes d'États et des emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales (article 6ter de la Convention de Paris)

Le nombre cumulé d'emblèmes protégés en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris s'élève désormais à 4062. Au cours de l'année 2020, l'OMPI a communiqué 89 emblèmes d'États et emblèmes d'organisations internationales à l'Union de Paris et aux membres de l'OMC au moyen d'une publication électronique dans la base de données sur l'article 6ter. Le nombre de signes communiqués au cours du premier semestre de 2021 s'élève à 110.

## Organiser des débats de premier plan sur la propriété intellectuelle

L'OMPI constitue un lieu d'échange d'informations et de données d'expériences, et propose des discussions sur les questions émergentes de propriété intellectuelle. Ces activités contribuent à définir l'écosystème de la propriété intellectuelle et à créer des réseaux au sein de la communauté de la propriété intellectuelle.

### Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe

Le Dialogue de l'OMPI a été créé pour offrir aux parties prenantes un cadre d'échange de premier plan au niveau mondial, afin d'examiner la question complexe et en évolution rapide de l'intelligence artificielle et son incidence sur les droits de propriété intellectuelle, et de faciliter les discussions à cet égard ainsi que le renforcement des connaissances.

Trois sessions du Dialogue de l'OMPI ont été organisées, auxquelles ont participé plus de 2000 inscrits de plus de 100 pays, dont 60% de pays en développement et de pays parmi les moins avancés.

En 2021, l'Organisation a élargi le champ d'application du Dialogue de l'OMPI pour y inclure l'incidence des technologies de pointe sur la propriété intellectuelle, avec notamment les mégadonnées, la chaîne de blocs, l'Internet des objets et le génie génétique. Ces technologies soulèvent un large éventail de questions quant à la manière dont elles peuvent améliorer les systèmes existants d'administration de la propriété



intellectuelle, et dont le système de la propriété intellectuelle peut continuer de favoriser l'innovation et la création dans le monde numérique, où les actifs incorporels gagnent en importance partout. L'Organisation prévoit de continuer de proposer deux sessions du Dialogue de l'OMPI chaque année.

L'OMPI continue d'actualiser et de développer son Centre d'échange d'informations sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, afin de permettre le partage d'informations.

## Promotion du respect de la propriété intellectuelle

Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle font partie intégrante d'un écosystème sain de la propriété intellectuelle.

Dans ce domaine, l'OMPI fournit une assistance dans le domaine législatif et en matière de renforcement des capacités aux États membres et aux parties prenantes des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG), et a organisé des réunions et des activités en ligne, notamment le dialogue en ligne du Comité consultatif sur l'application des droits, tenu en septembre 2021, qui portait sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la lutte contre la contrefaçon et le piratage sur l'Internet.

L'OMPI a accueilli de nouveaux membres dans la base de données WIPO ALERT, qui permet aux organismes nationaux de partager avec le secteur de la publicité des listes de sites Web portant atteinte au droit d'auteur. Six nouveaux contributeurs autorisés et cinq utilisateurs autorisés du secteur de la publicité ont adhéré à la base de données en 2020, tandis que deux autres contributeurs et trois utilisateurs y ont adhéré au cours du premier semestre de 2021. Onze États membres participent désormais à WIPO ALERT, qui contient plus de 6700 domaines.

## Collaboration avec les Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des parties prenantes non gouvernementales

Afin de soutenir les États membres dans leurs efforts de redressement après la crise de la COVID-19, l'OMPI participe activement aux activités menées par les organisations du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales compétentes.

## Coopération trilatérale et coordination multilatérale pour répondre aux défis mondiaux

Notre collaboration trilatérale avec l'OMS et l'OMC sur les questions de santé publique, de propriété intellectuelle et de commerce a été particulièrement remarquable. En juin 2021, nous avons rencontré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, et la directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, pour examiner les principaux besoins de nos parties prenantes en matière de santé, de commerce et de propriété intellectuelle compte tenu de la pandémie de COVID-19. Nous sommes convenus de renforcer notre coopération trilatérale pour soutenir les efforts mondiaux visant à mettre fin à la pandémie et à élaborer des solutions durables aux problèmes de santé publique. Nous sommes également convenus d'organiser une série d'ateliers de renforcement des capacités techniques et de créer une plateforme commune d'assistance technique trilatérale, offrant un guichet unique pour bénéficier d'une aide en matière d'accès, de propriété intellectuelle et de commerce.



En contact régulier avec d'autres institutions du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de notre bureau à New York, nous avons collaboré avec de multiples partenaires sur des sujets touchant à la propriété intellectuelle et à l'innovation, à la technologie, au changement climatique, à la fracture numérique, à la santé et aux ODD. Grâce à notre participation à des réunions d'organisations intergouvernementales et à des manifestations sectorielles, ainsi qu'à nos contributions ciblées à des rapports, nous avons coordonné nos efforts et mis en commun nos compétences en faveur de la coopération et de la cohérence à l'échelle du système.



“De pair avec nos partenaires actuels, ainsi qu’avec de nouveaux partenaires, nous allons examiner des questions transversales à l’échelle internationale et faire mieux comprendre le rôle central joué par la propriété intellectuelle et l’innovation dans la recherche de solutions durables aux défis mondiaux.”

#### **Discussion multilatérale sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence**

L'OMPI a poursuivi ses travaux sur la politique en matière de propriété intellectuelle et de concurrence, et a renforcé sa position au sein des instances multilatérales compétentes. Les activités de l'OMPI ont principalement porté sur une veille jurisprudentielle des questions de propriété intellectuelle et de concurrence dans les pays en développement et les pays émergents, une attention particulière étant accordée à l'industrie pharmaceutique, à la question des brevets essentiels à l'application d'une norme et à l'utilisation possible de données de propriété intellectuelle pour définir les marchés pertinents dans les industries innovantes. Nous avons continué de participer activement au groupe informel sur la propriété intellectuelle et la concurrence, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'OMPI a également renforcé sa participation au sein du Réseau international de la concurrence, notamment au groupe de travail sur les comportements unilatéraux, en participant aux discussions sur les questions de concurrence liées à la propriété intellectuelle et en apportant le point de vue favorable à la concurrence dans ce domaine à la communauté des organismes chargés de la concurrence.

#### **Collaboration avec des ONG pour renforcer notre action**

En collaboration avec un large éventail de parties prenantes, l'OMPI a participé à des programmes public-privé qui offrent un accès à l'information, notamment le Programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui facilite l'accès aux bases de données commerciales sur les brevets, et le Programme d'accès à la

recherche pour le développement et l'innovation (ARDI), qui offre un accès aux revues scientifiques et techniques par abonnement.

En juillet 2021, la base de données Pat-INFORMED contenait 236 enregistrements (séries de DCI) provenant de 21 entreprises, et 21 029 brevets appartenant à 653 familles de brevets.

En 2020, les entités autorisées du Consortium pour les livres accessibles (ABC) ont diffusé plus de 90 000 titres accessibles du catalogue du Service mondial d'échange de livres de l'ABC à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, contre 68 000 en 2019. L'ABC a également lancé un nouveau cours en ligne sur les dernières techniques de production de livres accessibles, afin de proposer une assistance technique à distance et des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

